

# POINT DE SITUATION DÉCONFINEMENT

#### Niveau Primaire | Écoles maternelles et élémentaires

Voici les informations dont dispose le GPEI sur la préparation au déconfinement. Elles seront complétées au fur et à mesure des évolutions de la crise sanitaire.

### [CADRE]

Les annonces gouvernementales laissent entrevoir une évolution des contraintes de fréquentation des écoles publiques. Les associations et fédérations de parents d'élèves sont associées par la mairie pour préparer au mieux les évolutions à venir.

## [rappel du périmètre des institutions]

L'éducation nationale (Ministère) fixe la politique éducative et les modalités de mise en œuvre, les collectivités territoriales (communautés de communes et communes) assurent le soutien de cette politique en mettant à disposition les locaux nécessaires, assurant l'hygiène des dits locaux, mettant à disposition les ATSEM et proposant les services périscolaires (restauration, accueil du matin et du soir)...

#### [CALENDRIER]

**Jusqu'au 11 mai inclus,** les écoles sont fermées et les élèves à la maison. Seuls les enfants dont les parents exercent une profession "Plan blanc" bénéficient de la continuité de service public.

Le 11 mai, les enseignants effectuent leur pré-rentrée. Ils découvriront les nouvelles modalités et contraintes d'accueil.

Le **12 mai**, un accueil progressif des élèves va se mettre en place dans la limite des conditions sanitaires requises : pour une bonne partie des enfants, la continuité scolaire devra se poursuivre à domicile les jours qui suivent, avant un retour progressif à la normale.

## [CRITÈRES D'ACCUEIL]

Les critères d'accueil des enfants sont arbitrés :

- par le gouvernement (Ministère Éducation Nationale) en ce qui concerne les enfants prioritaires à l'accès au service public,
- par les directeurs d'école en ce qui concerne les capacités d'accueil et de sécurité des enfants dans leur école.

À l'heure actuelle, les effectifs des enseignants ne sont pas encore connus, ni les modalités d'accueil en présentiel.

## [DISPOSITIONS SANITAIRES]

Les protocoles de nettoyage mis en place à l'école Jacqueline de Romilly, (qui sert actuellement à la continuité de service dans le cadre du plan Blanc), ont apporté leurs preuves. Ils pourront servir d'exemple pour les écoles du secteur de Versailles Grand Parc (VGP). La Mairie s'est appuyée sur les compétences de ses agents de terrain pour les mettre en œuvre. Ces protocoles seront déployés dans toutes les écoles Saint-Cyriennes en vue du 12. Les désinfections ont commencé. Un nettoyage important de fond est réalisé quotidiennement, les poignées de portes, rampes et autres éléments de mobilier particulièrement manipulés sont désinfectés toutes les deux heures dans les locaux utilisés. Les entreprises en charge du nettoyage des différentes écoles ont fait savoir qu'elles étaient toutes en mesure d'assurer le service et ses nouvelles dispositions.

De plus, la Mairie a procédé à d'importantes commandes de masques pour les encadrants relevant de ses effectifs, de savon (au PH neutre pour une utilisation fréquente) et d'essuie-mains en papier (à usage unique) pour toutes les personnes fréquentant les sites.

Les parents ne seront pas autorisés à rentrer dans les écoles. <u>Il est de leur responsabilité de respecter et de faire respecter les règles de distanciation aux abords des écoles, pour eux-mêmes et leurs enfants.</u>

### [DISPOSITIONS FONCTIONNELLES]

**La restauration** sera assurée par le prestataire habituel qui est en mesure de répondre aux besoins. Les modalités de prise de repas (lieu, organisation...) restent à définir en fonction des arbitrages qui seront rendus par l'éducation nationale. Les PAI poursuivront leur continuité.

**L'accueil périscolaire** sera adapté aux modalités fixées par les directeurs d'école. En cas d'accueil en horaires échelonnés, la mise en place d'un accueil du matin ne sera pas possible. Des salles de classe seront employées pour respecter les règles de distanciation. La mairie travaille au recensement des encadrants disponibles.

### [RETOUR SUR LA BASE DU VOLONTARIAT]

Les parents sont libres de décider du retour à l'école de leur enfant ou du maintien en scolarisation à domicile. Dans les jours qui viennent, les directeurs d'école doivent solliciter individuellement les parents afin de connaître leur position sur cette question.

## [DAVANTAGE D'INFORMATIONS DANS LES JOURS À VENIR]

**Beaucoup d'interrogations subsistent :** l'ensemble des acteurs (Institutions) ont de nombreux points à arbitrer et vont se concerter en fonction des choix et des possibilités des uns et des autres. Il convient de garder à l'esprit que la pandémie fixe ses propres règles et que l'ensemble des institutions et citoyens devront continuer à s'adapter en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.